



Wirtschafts-, Energie- und Umweltdirektion  
Amt für Landwirtschaft und Natur  
INFORAMA

## Check-list contribution à la mise au pâturage Mes animaux mangent-ils au moins 70 % d'herbe au pâturage ?

Le programme de bien-être animal pour une « part de sorties et de mise au pâturage particulièrement élevée » (contribution à la mise au pâturage) prescrit ce qui suit :

- du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril : au moins 22 jours de sortie en plein air
- du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre : 26 jours de pâture avec une part de fourrage de 70%.

Répondez aux 5 questions pour savoir rapidement si vos animaux entrent en ligne de compte pour la contribution à la mise au pâturage.

		critère rempli? (OUI/NON)
1	<p><b>Sortie hivernale</b> : Est-il réaliste de prévoir 22 jours de sortie par mois en hiver ? Mon exploitation veut-elle et peut-elle le faire ?</p> <p>En outre, toutes les autres catégories de bovins doivent au moins respecter le SRPA, c.-à-d. 13 jours de sortie par mois.</p>	
2	<p><b>Rendement laitier</b> : Mes vaches laitières peuvent-elles produire le rendement laitier visé dans des conditions de pâture ?</p> <p>Avec une alimentation basée sur la pâture, il est possible d'atteindre en moyenne suisse des performances individuelles de 7'500 kg de lait par an ou 22 kg de lait par jour. Si les performances laitières sont plus élevées, l'affouragement adapté aux performances est remis en question.</p>	
3	<p><b>Alimentation</b> : Que puis-je donner à mes animaux à l'étable ? Suis-je prêt à limiter l'alimentation à l'étable pendant la période de pâture ?</p> <p>Exemple de calcul : pour une consommation de 17 kg de MS, 30% d'affouragement supplémentaire correspondent à environ 5 kg de MS par jour, ce qui correspond par exemple à 3,5 kg de foin et 2 kg de concentré.</p>	
4	<p><b>Durée de pâture</b> : Le temps d'ingestion de mes animaux est-il suffisant pour leur permettre de consommer 70% de leur ration alimentaire quotidienne au pâturage ?</p> <p>Des essais ont montré que les vaches affamées au pâturage peuvent consommer régulièrement jusqu'à 2 kg de MS par heure. Pour consommer par exemple 12 kg de MS d'herbe de pâture, il faut partir d'une durée d'ingestion pure d'au moins 6 heures.</p>	
5	<p><b>Structure de l'exploitation</b> : Y a-t-il suffisamment de surfaces de pâturage facilement accessibles afin d'assurer 70% de l'ingestion quotidienne en MS via la pâture ?</p> <p>La surface de pâturage nécessaire peut être estimée à l'aide d'un programme Excel (voir <a href="http://www.gel-an.ch/Support/Erhebungen/Bern">www.gel-an.ch/Support/Erhebungen/Bern</a> : Informations sur les recensements /Mémento sur la contribution au pâturage/Lien Excel de l'OFAG pour le calcul des besoins en surface).</p>	

**5 x OUI : votre troupeau est probablement prêt pour la contribution à la mise au pâturage.**

**Si vous répondez par la négative à une ou plusieurs questions ou si vous n'êtes pas sûr(e), il vaut la peine de procéder à une clarification plus approfondie avant d'annoncer définitivement la contribution à la mise au pâturage.**

Pour des renseignements et des conseils sur la contribution de pâturage :  
Martin Zbinden, 031 636 41 34, [martin.zbinden@inforama.ch](mailto:martin.zbinden@inforama.ch)